

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1767**

commune (s) : Saint Priest

objet : ZAC du Triangle - Mandat pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre et des travaux primaires -
Autorisation de signer le marché pour des prestations de mandataire à la suite d'une procédure d'appel
d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1767**

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC du Triangle - Mandat pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre et des travaux primaires - Autorisation de signer le marché pour des prestations de mandataire à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-0639 du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a approuvé le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle à Saint Priest, le projet de programme des équipements publics (PEP) et la désignation du concessionnaire de la ZAC. Il a également individualisé une autorisation de programme complémentaire de 6 503 000 € pour assurer notamment le financement de la rémunération du mandataire et des frais financiers générés par l'opération ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre.

Les objectifs du projet urbain visent globalement à renforcer l'attractivité et la lisibilité du centre-ville, et désenclaver les quartiers d'habitat sociaux en les reliant entre eux et avec le centre.

Pour la mise en œuvre du programme des équipements publics (PEP), une distinction a été faite entre les travaux secondaires (voies de liaison interne et de desserte résidentielle) réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et les travaux primaires (axes structurants) réalisés dans le cadre d'un mandat. Le projet de travaux primaires comprend le réaménagement des voies d'accès au centre, soit l'avenue Jean Jaurès et la rue Aristide Briand (route départementale (RD) 318) et la création d'un mail multimodal reliant les quartiers périphériques au centre-ville.

Par délibération n° 2008-4772 du 11 février 2008, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de mandat correspondant à la conduite des études de maîtrise d'œuvre et des travaux primaires de la ZAC du Triangle.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 juillet 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise OPH du Rhône pour un montant de 390 442,50 € HT, soit 466 969,23 € TTC, correspondant à la rémunération du mandataire et un montant de 31 788 € correspondant aux frais financiers de l'opération.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché relatif aux prestations de mandat pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre et des travaux primaires de la ZAC du Triangle à Saint Priest et tous les actes contractuels y afférents avec l'OPH du Rhône pour un montant de 390 442,50 € HT, soit 466 969,23 € TTC correspondant à la rémunération et 31 788 € correspondant aux frais financiers.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1397 pour la somme de 6 503 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.